



16 octobre 2023
Original : anglais

F

Conseil international du Café
136^e Session
28 et 29 septembre 2023
Bangalore (Inde)

Résolution numéro 483

APPROUVEE A LA DEUXIEME SEANCE
PLENIERE, LE 29 SEPTEMBRE 2023

Locaux

CONSIDÉRANT :

Que le Secrétariat de l'Organisation Internationale du Café (OIC) devra quitter ses locaux au 222 Gray's Inn Road, Londres, au plus tard en juin 2025, sans possibilité de prolongation du bail actuel.

Que, comme décidé lors de la 58^e réunion du Comité des finances et de l'administration, le Secrétariat a contacté des représentants du gouvernement du Royaume-Uni pour discuter du soutien possible et des options pour rester dans le pays.

Que les mesures nécessaires pour se déménager peuvent prendre un temps considérable.

LE CONSEIL INTERNATIONAL DU CAFÉ

DÉCIDE :

1. De demander à la Directrice exécutive, en tant que Cheffe des services administratifs de l'Organisation :
 - a) de poursuivre le processus pour trouver des locaux adaptés à l'OIC ;
 - b) de continuer à communiquer avec les autorités du pays hôte pour rechercher : i) des locaux appropriés pour l'OIC, gratuitement ou à prix réduit ; et ii) une assistance pour surmonter les contraintes concernant la négociation d'un nouveau bail au-delà de la date d'expiration de l'Accord international sur le Café.
 - c) de fournir aux Membres une évaluation des exigences relatives aux locaux de l'OIC et des possibilités d'économies.
 - d) de faire rapport à la prochaine réunion du Comité des finances et de l'administration.
2. D'examiner cette question à la prochaine session du Conseil international du Café.